

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le Lotissement du Bourg**2 – Le cadre général du budget**3 – La section de fonctionnement**4 – La section d'investissement*1 – Le Lotissement du Bourg

- a) Le lotissement a été réalisé afin d'étendre le Bourg et permettre l'arrivée de nouvelles familles sur Albussac. L'installation de ces foyers redynamise la commune et les associations, fait vivre les professionnels installés dans le secteur et contribue au maintien des services publics (école, cantine, garderie, agence postale communale, mairie...).
- b) Quatorze lots ont été créés. Il en reste sept à vendre, au prix de 19,00 € TTC le m². Ce tarif peut sembler élevé mais il faut garder en mémoire que les terrains sont entièrement viabilisés : les raccordements en eau, assainissement, voirie, électricité et téléphone sont existants.

2 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Lotissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate le stock initial au 1^{er} janvier, les opérations à réaliser en cours d'année (cessions de lots, publicité, intérêts d'emprunt...) et le stock final au 31 décembre.
- b) Le budget primitif s'équilibre à 177 558 €.

c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	520	Ventes de terrains aménagés	67 118
Dépenses de gestion courante	2	Produits de gestion courante	2
Dépenses financières	981	Ecritures d'ordre entre sections	109 457
Ecritures d'ordre entre sections	175 074	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	981
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	981		
Total	177 558	Total	177 558

4 – La section d'investissement

- a) La section d'investissement constate la reprise du résultat, le remboursement d'emprunt, les stocks aux 1^{er} janvier et 31 décembre.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	53 285	Ecritures d'ordre entre sections	175 074
Remboursement d'emprunt	12 332		
Ecritures d'ordre entre sections	109 457		
Total	175 074	Total	175 074

- c) Le stock de terrains aménagés au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 107 953,15 €.
- d) La vente des lots permettra de résorber le déficit qui provient de l'absence de cession en 2015, 2016 et 2017.

Le Maire,

MEILHAC Sébastien

